

# FCP OPTIMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 97.283.845 DT, un actif net de 97.042.159 DT et un résultat net bénéficiaire de 18.559.636 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers*

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « FCP OPTIMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne

devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA », susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

#### ***Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCP OPTIMA » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP OPTIMA » représentés en valeurs mobilières (actions, droits et titres OPCVM) totalisent 78,33% de l'actif total au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités, de certificats de dépôt et de pensions livrées (à échéance inférieure à un an), représentent 21,67% de l'actif total du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2025.

Tunis, le 13 mars 2026

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM  
Abderrazak GABSI**

**BILAN**  
**Au 31 Décembre 2025**  
(Montants exprimés en dinars)

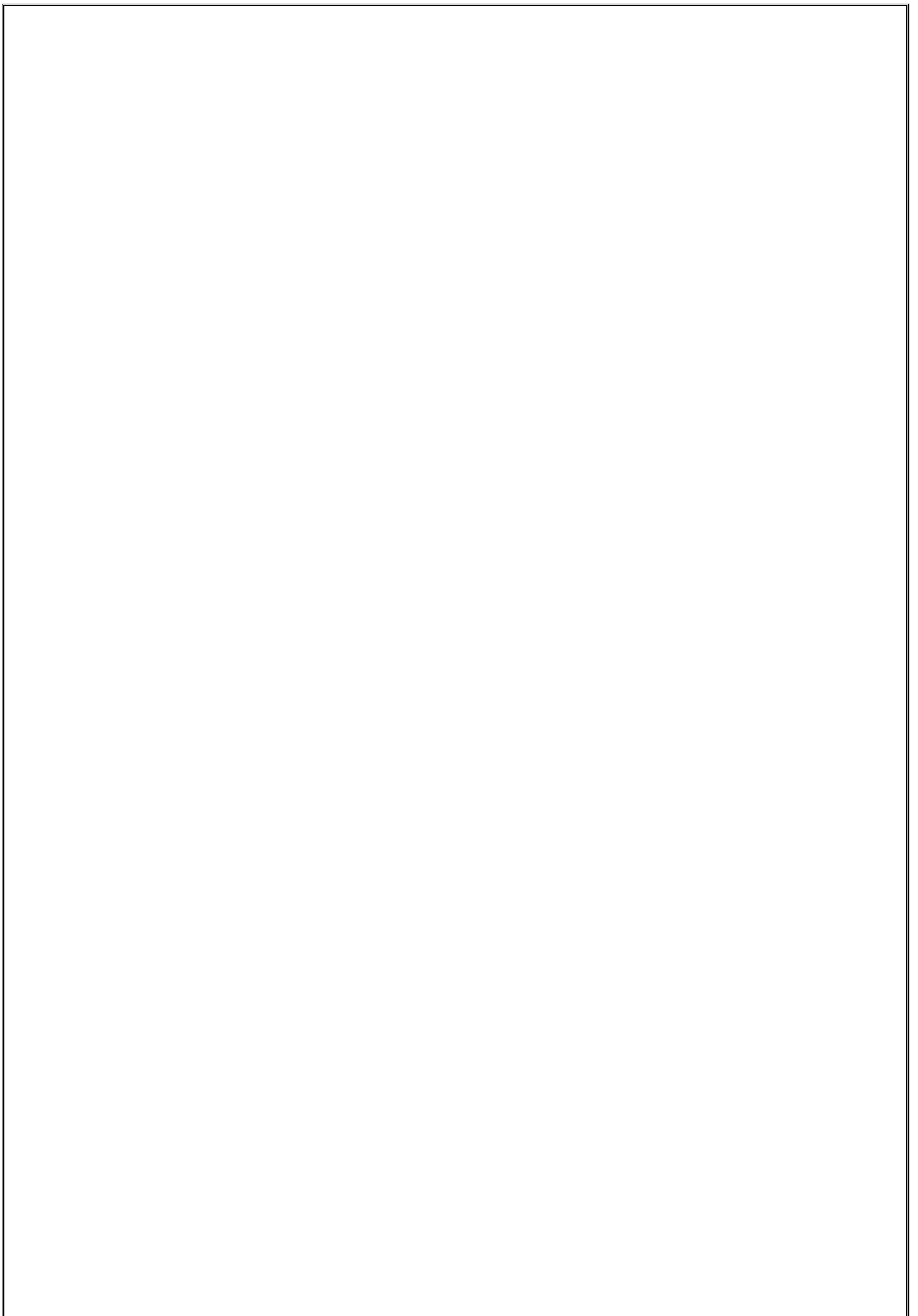
		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>		
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>		<b>76 206 056</b>	<b>51 234 024</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	76 206 056	51 234 024
b- Obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>21 077 630</b>	<b>31 233 301</b>
a- Placements monétaires	3.2	10 055 690	12 009 103
b- Placements à terme		-	-
c- Disponibilités	3.3	11 021 940	19 224 198
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>159</b>	<b>159</b>
a- Dividendes & intérêts à recevoir		159	159
b- Titres de créances échus		-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>97 283 845</b>	<b>82 467 484</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	3.4	<b>212 979</b>	<b>182 145</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3.5	<b>28 707</b>	<b>27 816</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>241 686</b>	<b>209 961</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	3.6	<b>93 106 125</b>	<b>78 482 082</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>3 936 034</b>	<b>3 775 441</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		441	209
b- Sommes distribuables de l'exercice		3 935 593	3 775 232
<b>ACTIF NET</b>		<b>97 042 159</b>	<b>82 257 523</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>97 283 845</b>	<b>82 467 484</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2025**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Exercice clos le 31 Décembre 2024
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>3 999 210</b>	<b>3 688 928</b>
a- Dividendes		3 999 210	3 688 928
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>836 160</b>	<b>899 946</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 835 370</b>	<b>4 588 874</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>-789 746</b>	<b>-712 254</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 045 624</b>	<b>3 876 620</b>
<b>PR 3 - Autres produits d'exploitation</b>		-	-
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>-110 031</b>	<b>-101 388</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 935 593</b>	<b>3 775 232</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 935 593</b>	<b>3 775 232</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>			
* Variation des +/- values potentielles sur titres		12 837 526	1 531 317
* +/- Values réalisées sur cessions de titres		1 862 906	1 223 877
* Frais de négociation de titres		-76 389	-44 267
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4.5</b>	<b>18 559 636</b>	<b>6 486 159</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2025  
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Exercice clos le 31 Décembre 2024
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
a- Résultat d'exploitation	3 935 593	3 775 232
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	12 837 526	1 531 317
c- +/- Valeurs réalisées sur cessions de titres	1 862 906	1 223 877
d- Frais de négociation de titres	-76 389	-44 267
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-3 775 000	-3 344 500
<b>AN 3 - Transactions sur le capital</b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>14 784 636</b>	<b>3 141 659</b>
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT</b>	<b>14 784 636</b>	<b>3 141 659</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
<b>a - En début d'exercice</b>	82 257 523	79 115 864
<b>b - En fin d'exercice</b>	97 042 159	82 257 523
<b>AN 5 - Nombre de parts</b>		
<b>a - En début d'exercice</b>	500 000	500 000
<b>b - En fin d'exercice</b>	500 000	500 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>194,084</b>	<b>164,515</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>22,56%</b>	<b>8,20%</b>



**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

---

"FCP OPTIMA" est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations), de type distribution, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n° 29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de 0,2% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement. Ce taux a été révisé à la hausse, soit à 0,25% HT de l'actif net, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2025 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

---

<b>Porteur de parts</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>
STB Bank	170 000	17 000 000
BNA Bank	170 000	17 000 000
BH Bank	160 000	16 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000 000</b>

---

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou des réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au-dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

La durée de vie du "FCP OPTIMA" a été prorogée de 5 ans, à compter du 24 octobre 2023, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 15 août 2023 (communiqué publié par le CMF le 07 septembre 2023).

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers du "FCP OPTIMA" ont été arrêtés, au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et

- des notes aux états financiers.

L'exercice comptable du "FCP OPTIMA" coïncide avec l'année civile et sa monnaie fonctionnelle est le Dinar Tunisien.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

### **3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

### **4. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **5. Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

**NOTE N°3 : RELATIVE AU BILAN**

**NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM**

<b>CODE ISIN</b>		<b>Nombre de titres</b>	<b>Prix d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2025</b>	<b>Plus ou moins-values potentielle</b>	<b>% de l'Actif</b>	<b>% de l'Actif net</b>	<b>% du Capital de l'émet</b>
	<b>Actions cotées :</b>		<b>63 252 637</b>	<b>72 096 666</b>	<b>8 843 994</b>	<b>74,11</b>	<b>74,29</b>	<b>-</b>
TN0003100609	- BNA	758 998	7 676 281	9 141 372	1 465 091	9,40	9,42	1,186
TN0001800457	- BIAT	69 523	5 133 295	7 681 805	2 548 511	7,90	7,92	0,170
TN0001600154	- ATTIJARI BANK	101 000	4 530 718	6 742 053	2 211 335	6,93	6,95	0,202
TN0001900604	- BH BANK	296 492	3 690 549	3 053 868	-636 681	3,14	3,15	0,623
TN0006060016	- STAR	14 300	643 700	912 068	268 367	0,94	0,94	0,143
TN0002600955	- STB	1 851 158	11 679 239	7 519 404	-4 159 836	7,73	7,75	1,191
TN0007380017	- TUNIS-RE	484 597	3 808 523	4 916 237	1 107 713	5,05	5,07	2,423
TN0006550016	- BH ASSURANCES	34 112	839 094	2 148 715	1 309 621	2,21	2,21	1,282
TN0007570013	- EURO-CYCLES	103 046	2 142 370	1 281 995	-860 375	1,32	1,32	1,051
TN0007610017	- SAH	183 498	1 814 398	2 533 006	718 609	2,60	2,61	0,218
TN0007680010	- BNA ASSURANCES	218 000	752 451	675 582	-76 869	0,69	0,70	0,249
TN0006560015	- SOTUVER	69 562	653 925	960 721	306 795	0,99	0,99	0,177
TN0007400013	- CARTHAGE CEMENT	290 386	600 118	543 022	-57 096	0,56	0,56	0,085
TN0007530017	- ONE TECH HOLDING	231 856	2 060 882	2 029 899	-30 982	2,09	2,09	0,288
TNNGTFLC2986	- STA	16 870	597 198	628 222	31 024	0,65	0,65	0,844
TN0006580013	- SOTUMAG	161 506	961 438	1 451 454	490 016	1,49	1,50	1,224
TN0004700100	- ATL	600 043	1 823 675	3 660 262	1 836 587	3,76	3,77	1,846
TN0004000055	- SIMPAR	15 402	638 435	552 778	-85 657	0,57	0,57	1,400
TN0007210016	- ESSOUKNA	65 000	435 737	214 500	-221 237	0,22	0,22	1,287
TN0007550015	- CITY CARS	118 120	1 416 911	2 326 019	909 108	2,39	2,40	0,656
TN0006660013	- SOTRAPIL	120 000	1 607 256	2 700 960	1 093 704	2,78	2,78	2,900
TN0001100254	- SFBT	225 000	2 658 405	2 816 775	158 370	2,90	2,90	0,084
TN0001400704	- SPDIT-SICAF	70 000	749 866	885 010	135 144	0,91	0,91	0,250
TN0007830011	- MAGHREBIA	19 000	1 005 000	1 073 500	68 500	1,10	1,11	0,422
TN0001200401	- TUNISAIR	401 000	324 319	136 340	-187 979	0,14	0,14	0,378
TN0002200053	- BT	282 343	1 491 487	1 784 690	293 203	1,83	1,84	0,105
TN0007560014	- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00	0,00	0,394
TN0007670011	- DELICE HOLDING	125 366	1 029 605	1 612 708	583 104	1,66	1,66	0,114

TN0007740012	- MEUBLE INTERIEURS	63 148	331 173	294 775	-36 398	0,30	0,30	1,038
TN0004200853	- CIL	26 250	677 990	738 964	60 974	0,76	0,76	0,375
TN0005700018	- POLINA GH HOLDING	20 000	345 587	366 720	21 133	0,38	0,38	0,011
TN0003200755	- ICF	4 500	476 693	380 705	-95 988	0,39	0,39	0,214
TN0006720049	- MODERN LEASING	87 500	441 958	332 500	-109 458	0,34	0,34	2,188

	<b>Titres OPCVM :</b>		<b>3 698 933</b>	<b>4 109 084</b>	<b>410 151</b>	<b>4,22</b>	<b>4,23</b>	<b>-</b>
TN0001900760	- SICAVBH CAP	91 056	3 698 933	4 109 084	410 151	4,22	4,23	-
	<b>Droits :</b>		<b>337</b>	<b>341</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
TNXI9LW0FO7	- STV DA 2/11 28072022	11	23	22	-1	-	-	-
TN0003100815	- BNA DA 1/55 150419	48	11	-	-11	-	-	-
TNLPW5AW8TJ4	- SAM 25	85	38	34	-4	-	-	-
TN823JXM7T75	- ATTIJARI BANK DA 4/21 300425	21	253	271	18	-	-	-
TN3022JYIH65	- SFBT DA 1/12 280524	12	11	13	2	-	-	-
<b>Total en Dinars</b>			<b>66 951 907</b>	<b>76 206 056</b>	<b>9 254 149</b>	<b>78,33</b>	<b>78,53</b>	<b>-</b>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	16 739 840
OPCVM	21 847 540
Entrées de titres (conversion de droits...)	2 198 376
<b>Total en Dinars</b>	<b>40 785 756</b>

▪ **Sorties du portefeuille :**

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>+/- Values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	4 638 051	6 161 107	1 523 056
OPCVM	21 814 822	22 154 672	339 850
Sorties de titres (détachement de droits...)	2 198 376	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>28 651 249</b>	<b>28 315 779</b>	<b>1 862 906</b>

**NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Certificats de dépôt	5 000 000	7 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-104 720	-162 931
Intérêts courus sur certificats de dépôt	63 743	98 728
Pensions livrées	5 000 000	5 000 000
Intérêts courus sur pensions livrées	96 667	73 306
<b>Total en Dinars</b>	<b>10 055 690</b>	<b>12 009 103</b>

*Les placements en certificats de dépôt et pensions livrées se détaillent comme suit au 31 décembre 2025*

<b>CODE ISIN</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2025</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>Certificats de dépôt :</b>				<b>4 895 280</b>	<b>4 959 023</b>	<b>5,10%</b>
- CD011125/190226BH-OPTIMA TNYRFW8OI4G6	6	8,49%	120 J	2 939 314	2 972 967	3,06%
- CD111025/080226OPTIMA-STB TNGKKCRJH3F1	4	8,49%	120 J	1 955 966	1 986 056	2,04%
<b>Pensions livrées :</b>				<b>5 000 000</b>	<b>5 096 667</b>	<b>5,24%</b>
- PL06102025/05012026OPTIMA-BNA	1	8%	120 J	5 000 000	5 096 667	5,24%
				<b>9 895 280</b>	<b>10 055 690</b>	<b>10,34%</b>

**NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Compte courant de gestion	10 991 787	17 464 127
Sommes à l'encaissement	134 741	1 935 745
Sommes à régler	-104 588	-175 674
<b>Total en Dinars</b>	<b>11 021 940</b>	<b>19 224 198</b>

**NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gestionnaire (BNA Capitaux)	70 993	60 715
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	70 993	60 715
Dépositaire (STB Bank)	70 993	60 715
<b>Total en Dinars</b>	<b>212 979</b>	<b>182 145</b>

**NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires à payer	20 547	20 882
Conseil du Marché Financier (CMF)	8 160	6 934
<b>Total en Dinars</b>	<b>28 707</b>	<b>27 816</b>

**NOTE N°3.6 : CAPITAL**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Capital au début de l'exercice :</b>	<b>78 482 082</b>	<b>75 771 155</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	28 482 082	25 771 155
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Capital à la fin de l'exercice :</b>	<b>93 106 125</b>	<b>78 482 082</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	28 482 082	25 771 155
- Frais de négociation de titres	-76 389	-44 267
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	12 837 526	1 531 317
- Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 862 906	1 223 877
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

## NOTE N°4 : RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Dividendes des actions	3 051 637	2 744 620
Revenus des titres OPCVM	947 573	944 308
Revenus des bons du Trésor	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 999 210</b>	<b>3 688 928</b>

### NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Revenus des certificats de dépôt	395 716	478 418
Revenus des pesions livrées	440 444	386 830
Revenus des placements à terme	-	34 698
<b>Total en Dinars</b>	<b>836 160</b>	<b>899 946</b>

### NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Rémunération du Gestionnaire	526 497	474 836
Rémunération du Dépositaire	263 249	237 418
<b>Total en Dinars</b>	<b>789 746</b>	<b>712 254</b>

### NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Redevance CMF	88 485	79 804
Honoraires	21 010	21 012
Impôts et taxes	260	214
Autres (frais de publication CMF...)	276	358
<b>Total en Dinars</b>	<b>110 031</b>	<b>101 388</b>

## NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Résultat d'exploitation	3 935 593	3 775 232
Résultat non distribuable (*)	14 624 043	2 710 927
<b>Total en Dinars</b>	<b>18 559 636</b>	<b>6 486 159</b>

(\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12 837 526	1 531 317
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 862 906	1 223 877
Frais de négociation de titres	-76 389	-44 267
<b>Total en Dinars</b>	<b>14 624 043</b>	<b>2 710 927</b>

## NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	9,671	9,178	7,931	7,173	5,780	3,210
Charges de gestion des placements	-1,579	-1,425	-1,041	-0,845	-0,771	-0,737
<b>Revenu net des placements</b>	<b>8,091</b>	<b>7,753</b>	<b>6,890</b>	<b>6,328</b>	<b>5,009</b>	<b>2,473</b>
Autres charges	-0,220	-0,203	-0,201	-0,186	-0,137	-0,164
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7,871</b>	<b>7,550</b>	<b>6,689</b>	<b>6,142</b>	<b>4,872</b>	<b>2,309</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,871</b>	<b>7,550</b>	<b>6,689</b>	<b>6,142</b>	<b>4,872</b>	<b>2,309</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	25,675	3,063	0,729	9,541	-1,954	-7,621
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3,726	2,448	0,189	4,420	2,233	0,930
Frais de négociation de titres	-0,153	-0,089	-0,087	-0,115	-0,099	-0,083
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>29,248</b>	<b>5,422</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>37,119</b>	<b>12,972</b>	<b>7,520</b>	<b>19,988</b>	<b>5,052</b>	<b>-4,465</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>29,248</b>	<b>5,422</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>29,248</b>	<b>5,422</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>194,084</b>	<b>164,515</b>	<b>158,232</b>	<b>150,712</b>	<b>130,724</b>	<b>125,672</b>

## 5.2. RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,81%	0,88%	0,67%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,11%	0,13%	0,13%	0,13%	0,10%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,06%	4,68%	4,33%	4,36%	3,80%	1,88%

## 5.3. RÉMUNÉRATIONS DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion du "FCP OPTIMA" est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie des services rendus, ces deux gestionnaires perçoivent une rémunération globale de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été révisé à la hausse, soit à 0,5% HT l'an, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Il est partagé équitablement entre les deux bénéficiaires.

La STB Bank assure les fonctions de Dépositaire pour le "FCP OPTIMA". Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du "FCP OPTIMA" ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie des services rendus, la STB Bank perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été révisé à la hausse, soit à 0,25% HT l'an, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.